



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 11 octobre 2023

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	07
Votants	09

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
04/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Philippe CUSENIER Adjoints au Maire
Isabelle BRUHL-BASTIEN Damien FEGELE, Dominique
CHESNEL et Hervé WIAND, conseillers municipaux

Excusé(e)(s): Candy KUPCZAK ayant donné procuration à Didier SACKSTEDER et Valérie PREVOT ayant donné procuration à Hervé WIAND

Absent(e)(s): Pierre-Alain SOYER

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2** Désignation d'un secrétaire de séance
- Point n° 3** FINANCES – Demande de subvention auprès du Département
- Point n° 4** BOIS – Affouage sur pied 2023-2024
- Point n° 5** BOIS – Affouage façonné 2023-2024
- Point n° 6** TDE 90 – Approbation de la convention pour la réalisation d'un audit énergétique

Questions Diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05
Isabelle BRUHL-BASTIEN est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

FINANCES

Demande de subvention pour les travaux de la cour de l'école

Le Maire indique que suite aux travaux d'accessibilité des sanitaires de l'école et de l'accès aux bâtiments communaux, il s'avère qu'une place de stationnement PMR doit être créée dans la cour de l'école.

Ces travaux ont été chiffrés à 7 708.30€ HT, soit 9 249.96 € TTC.

Une demande de subvention peut être demandée au Département au titre du fonds d'aide aux communes – soutien exceptionnel.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Réfection de la cour de l'école avec mise en place stationnement PMR	7 708.30 €	Département du Territoire de Belfort	3 854.15 €	50 %
		Fonds propres	3 854.15 €	50 %
TOTAL	7 708.30 €	TOTAL	7 708.30 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Département du Territoire de Belfort au titre du Fonds d'Aide aux Communes – Soutien Exceptionnel
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

BOIS Affouage sur pied 2023-2024

Il est nécessaire de fixer le lieu, le prix et les modalités de l'affouage 2023-2024
Considérant la délibération sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice 2023 en date du 08 mars 2023, délibération 2023-06.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE DESTINER** le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins) de la parcelle 3-af (3.64 ha)
Type de travail à réaliser :
 - Coupe sanitaire de frênes dépérissant et éclaircie du taillis de charme
- **DE DESIGNER** comme garants :
 - * Didier SACKSTEDER
 - * Philippe CUSENIER
 - * Valérie PREVOT
- **D'ARRETER** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- **DE FIXER** le volume des portions à 20 stères, ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- **DE FIXER** le montant total de la taxe d'affouage à 10 € le stère par lot de 20 stères ;
- **DE FIXER** les conditions d'exploitation suivantes :
 - * L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.
 - * Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la

commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.

- * Le délai d'exploitation est fixé au **15 avril 2024**. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).
- * Le délai d'enlèvement est fixé au **31 août 2024** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
- * Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
- * Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents afférents.

BOIS

Affouage façonné 2023-2024

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la campagne d'affouage façonné 2023-2024

Considérant la délibération sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice 2023 du 08 mars 2023, délibération n° 2023-06

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE DESTINER** le produit des coupes (chablis, houpriers, taillis, produits abandonnés) des parcelles de la forêt communale (49 ha)
 - Type de travail à réaliser :
 - Nettoyage des produits disséminés pour les valoriser en affouage façonné, après le martelage par l'agent de l'ONF.
- **DE DESIGNER** comme garants :
 - * Didier SACKSTEDER
 - * Philippe CUSENIER
 - * Valérie PREVOT
- **D'ARRETER** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- **DE FIXER** le montant total de la taxe d'affouage à 50 € le stère ;
- **DE FIXER** les conditions d'exploitation suivantes :
 - * L'exploitation se fera en bois façonné encadré par la commune dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.
 - * Les bénéficiaires de l'affouage façonné se voient délivrer des produits issus du façonnage de taillis, de perche, de brin, de la petite futaie et des houpriers désignés par l'ONF. Les lots d'affouages façonnés seront mis à disposition en bordure de route carrossable par la commune.
 - * Le délai d'enlèvement est fixé au **31 août 2024** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
 - * Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents afférents.

TDE 90

Approbation de la convention pour la réalisation d'audit énergétique

TDE 90 propose un service pour le compte des collectivités adhérentes, permettant la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments existants ou des études de faisabilité de chaufferies bois avec ou réseaux de chaleur par des bureaux d'études spécialisés.

La prestation demandée est un audit énergétique pour les bâtiments cure et mairie-école.

Il est proposé de passer une convention TDE 90, ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement de la prestation. Après consultation des titulaires de l'accord-cadre, TDE 90 a retenu SOCOTEC pour un montant de 4 410 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention avec TDE 90
- **D'AUTORISER** le Maire à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal
- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire comme référent

QUESTIONS DIVERSES

Collecte jouets	Une collecte de jouets aura lieu entre le 18 novembre et le 26 novembre, nommée « laisse parler ton cœur » avec le service des déchets ménagers de Belfort La collecte se fera dans les locaux de la mairie
Octobre rose	Une décoration rose aura lieu pour l'exposition du 14 et 15 octobre 2023. Il faudrait envisager une opération l'année prochaine avec le comité des fêtes
Don du sang	La mise en place d'une collecte à Buc a été envisagée mais elle n'est pas possible car l'EFS n'a pas assez de personnel. Isabelle est référente EFS et pourra partager les événements organisés par l'organisme
Repas des aînés	Le repas des aînés aura lieu le 03 décembre 2023 à Mandrevillars.
Adresse mail (et/ou nom de domaine)	Une adresse mail avec nom de domaine va être créée pour permettre d'arrêter la boîte Wanadoo.

La séance est levée à 21h20

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER Deuxième Adjoint au Maire	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale

<p>Dominique CHESNEL Conseillère Municipale</p>	<p>Damien FEGELE Conseiller Municipal</p>
<p>Candy KUPCZAK Conseillère Municipale <i>Ayant donné procuration à Didier SACKSTEDER</i></p>	<p>Valérie PREVOT Conseillère Municipale <i>Ayant donné procuration à Hervé WIAND</i></p>
<p>Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal <i>Absent excusé</i></p>	<p>Hervé WIAND Conseiller Municipal</p>